



Logement d'abord : une approche qui révolutionne les pratiques

Le principe du Logement d'abord est de permettre au public sans domicile d'accéder directement à un logement, sans forcément passer par des étapes intermédiaires d'hébergement. - © Adrien Auzanneau / Hans Lucas via AFP

Posture émancipatrice et égalitaire, fin de la prédictibilité à la capacité d'habiter, droit à l'échec... La démarche d'accès direct au logement pour les personnes sans toit bouleverse le travail social, en particulier pour les professionnels de l'hébergement.

En juin 2023, le gouvernement a lancé le 2e plan quinquennal pour le Logement d'abord. Inspiré du concept américain *Housing First*, le logement d'abord est présenté comme un changement de paradigme dans l'accès au logement des personnes sans abri. Le principe ? Permettre à ces publics d'accéder directement à un logement de droit commun, depuis la rue, sans passer par les étapes classiques - dites « en escalier » - de l'hébergement social.

Un accompagnement social renforcé, censément sans durée limitée, est mené pour accéder à ce logement, s'y installer et s'y maintenir. S'il existe différentes formes d'application de ce programme dans les territoires, les deux piliers du Logement d'abord (LDA) sont partout les mêmes : le logement et l'accompagnement social.

Rétablissement

Pour Cédric Sadin-Cesbron, éducateur spécialisé de formation, aujourd'hui responsable de formation supérieure et recherche pour Ocellia, l'aspect « révolutionnaire » du LDA tient à la fois de la philosophie du rétablissement, proche de l'autodétermination, de celle de la réduction des risques, de la prévention spécialisée ou encore du mouvement *d'empowerment*.

« *On ne parle plus de projet de vie personnalisé mais de rêve. Où le travailleur social est une ressource pour accompagner la personne à réfléchir à ce rêve, le faire évoluer, réaliser ses choix et les concrétiser* ». « *Le Logement d'abord vient avec les notions de rétablissement, d'émancipation, de liberté d'agir et de choix* », résume de son côté Lionel Thibaud, chef du service Totem (1) à Grenoble, qui accompagne 25 personnes de la rue au logement.

À lire également : « L'approche du “rétablissement” infuse dans le travail social »



Elsa Melon, directrice du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) 34, ex-cheffe de projet Logement d'abord de la métropole Montpellier Méditerranée. - © DR

Il s'agit ainsi de « *prendre la personne comme elle est, là où elle en est, sans s'attacher à son passé* », décrypte Elsa Melon, directrice du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) 34, ex-cheffe de projet Logement d'abord de la métropole Montpellier Méditerranée (2).

En clair, cela signifie en finir avec la méthodologie classique du diagnostic, à la base du travail social tel qu'enseigné à l'école : rencontre de la personne, évaluation de sa situation, identification des difficultés rencontrées et mise en place d'un plan d'actions pour les faire disparaître.

Expérimenter le changement positif

Dans l'approche Logement d'abord, le moteur de l'accompagnement n'est pas la résolution des problèmes mais l'expérimentation du changement positif. « *Ensemble, on regarde devant et on essaie de faire des petits pas de réussite, vers la direction choisie. Avec l'acquisition d'expériences positives et du plaisir, les personnes se dotent de nouvelles bêquilles, qui vont conduire de façon mécanique à une baisse de leurs consommations de produits et des niveaux de souffrance, et vont permettre d'établir des bases plus solides d'évolution positive* », détaille-t-elle.

Et de donner l'exemple d'une escapade d'une journée en bord de mer : prendre le bus pour y aller pourra faciliter la fois où il faudra reprendre les transports publics pour aller à la CAF par exemple.

Transfert de pouvoir

Cette posture émancipatrice et égalitaire demande aux travailleurs sociaux de « *faire confiance aux personnes qu'ils accompagnent en leur mettant à disposition les choses, sans jugement, sans orientation, sans mainmise* », explique Thomas Lemaître, chargé de mission au sein de l'association Habitat Gens du voyage 91.

« *Ce qui est difficile à accepter par les travailleurs sociaux, car ils considèrent cela comme une perte de pouvoir, que les personnes choisissent leurs modalités d'accompagnement. Les travailleurs sociaux n'ont pas été formés de cette façon. Ils ont une expertise sur l'analyse, le comportement des personnes, les parcours, les modalités d'action à mener. Mais si cette expertise ne sert plus à rien, ils perdent leur pouvoir et leur utilité sociale* », décrypte-t-il.

La prédictibilité écartée



Thomas Lemaître, chargé de mission au sein de l'association Habitat Gens du voyage 91. - © DR

sans besoin d'aide au ménage, plus de la moitié a payé régulièrement leur loyer, seuls neuf ont signé un plan d'apurement pour résorber une dette locative et trois ont été en procédure d'expulsion.

Des représentations erronées

Des chiffres relativement bas, qui entament les représentations. « *Les gens imaginent facilement des problèmes d'occupation dans le cas d'une personne ayant vécu 15 ans dans la rue, et propriétaire de plusieurs chiens, qui accède à un logement. Ce qui n'est pas justifié* », souligne Lionel Thibaud.

Cela dit, les dispositifs ne sont pas toujours cohérents les uns avec les autres. Par exemple, « *la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal), alignée sur la notion de non-prédictibilité pour le Logement d'abord, continue pourtant de demander cette évaluation pour d'autres dispositifs* », souligne Elsa Melon.

Droit à l'échec

À la non-prédictibilité de la capacité à habiter s'ajoute une autre notion : celle du droit à l'échec dans le logement. « *Si la personne échoue ce n'est pas grave, on l'accompagnera vers un autre logement* », dit le chargé de mission d'Habitat Gens du voyage 91, qui rappelle l'existence de dispositifs comme l'accompagnement social lié au logement (ASSL) ou

Ce phénomène se caractérise particulièrement avec l'abandon de la notion de prédictibilité de la capacité à habiter un logement, largement utilisée dans le secteur de l'hébergement, et au cœur du processus « en escaliers ». « *Si le logement est un droit, il ne peut plus être conditionné au jugement d'un travailleur social qui va considérer que vous êtes prêt ou non au logement* », explique Thomas Lemaître (3).

Dans son rapport d'activité 2023, l'association Totem dénombre 38 personnes accompagnées, dont 30 en logement et 9 ayant accédé à un premier logement. Sur les 30 en logement, 80 % n'ont jamais rencontré de problèmes de voisinage, 70 % ont habité leur logement



l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL).

Le Logement d'abord implique un « véritable changement de paradigme du travail social, en particulier pour les professionnels de l'urgence et de l'hébergement », conclut Thomas Lemaitre, qui souligne d'ailleurs la crainte de certains de ces travailleurs sociaux d'une disparition de l'hébergement.

Conduire le changement



L'équipe du CHRS hors les murs de l'association Visa. - © DR

En 2014, les 33 places du centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) addictions de l'association Visa ont été converties en CHRS hors les murs avec un « accompagnement vers l'accès direct au logement pour des personnes en difficulté ».

Toute l'équipe du CHRS a souhaité s'impliquer dans ce projet de migration vers une démarche de Logement d'abord, notamment en participant à la rédaction du projet.

De son côté, la structure a accompagné l'équipe dans la conduite de son changement, à l'aide de sessions d'analyse des pratiques menées par un intervenant extérieur et d'une formation sur l'intervention à domicile.

Des craintes à lever

« En l'occurrence, il s'agit de passer d'un accompagnement collectif à un accompagnement individuel, au domicile des personnes. Ce qui peut susciter des freins et des craintes à lever, notamment sur le fait de se retrouver seul au domicile de ces personnes, qui peuvent être alcoolisées ou sous produits », précise Marie Pluvinage, cheffe de service éducatif à l'association Visa.

Car au-delà d'une posture globale, le Logement d'abord implique de nouvelles pratiques : visites à domicile donc, et plus généralement « aller vers », respect du rythme de la personne, travail en équipe pluridisciplinaire avec parfois des travailleurs pairs (lire notre encadré à ce sujet) et en multiréférence, adaptabilité aux personnes, réactivité et disponibilité des travailleurs sociaux.

Des bénéfices pour tous

Si plusieurs études sur le Logement d'abord montrent les bénéfices pour les personnes accompagnées notamment en termes de maintien dans le logement, pour la cheffe de service les professionnels y gagnent aussi. À l'association Visa, le turnover dans l'équipe est faible.



Marie Pluvinage, cheffe de service éducatif à l'association Visa. - © DR

« Les professionnels disent qu'ils ne pourraient plus travailler dans des structures collectives. Ce mode d'intervention leur plaît pour l'aspect relationnel, et aussi le confort personnel à travailler selon des horaires de journée et non plus le week-end ou les soirs », pointe Marie Pluvinage.

Une perpétuelle remise en question

Même retour positif au sein de l'association des Amis de Jean Bosco, qui a lancé ce dispositif pour l'accès au logement de grands marginaux, avec deux éducatrices spécialisées issues du secteur du logement d'urgence. « *Nous avons le sentiment de mener une intervention globale et complète là où d'autres peuvent être très spécialisés. Il s'agit aussi de faire avec, d'être dans le lien et la rencontre humaine, de passer du temps avec les personnes* », décrit Valérie Vaugeois cheffe de service au pôle logement de l'association.

Certains ont le sentiment de retrouver le cœur de leur métier, en se débarrassant de toute la gestion du quotidien de l'hébergement collectif. Pour la jeune Esther Verrier, en stage long chez Totem dans le cadre de sa dernière année de formation d'éducatrice spécialisée, le Logement d'abord demande une perpétuelle remise en question de sa pratique afin d'éviter le « on a toujours fait comme ça ». Remise en question qu'elle compte bien appliquer tout au long de sa carrière dans le secteur.

Un contexte difficile

« *Il y a un appétit de la plupart des travailleurs sociaux à aller vers ce type d'apprentissage* », assure Elsa Melon. Mais aujourd’hui, outre les difficultés à adopter pour certains, la posture qu’impose le Logement d’abord, le plan est mis à mal par la crise aiguë du logement et des politiques gouvernementales qui conduisent à une hausse des personnes sans toit.

À cela s’ajoute la hausse des coûts de l’énergie qui fragilise les foyers. « *Le changement de paradigme va être difficile à accomplir si la possibilité de faire accéder des ménages à un logement se complique* », prédit Thomas Lemaître.

(1) *Il est porté par 4 associations (Le Relais Ozanam - L’Oiseau Bleu - Un Toit Pour Tous - Centre de soins infirmiers Abbé Grégoire).*

(2) *Elle a contribué à l’ouvrage « La politique du Logement d’abord en pratique », paru en 2022 aux Presses de Rhizome.*

(3) *Contributeur du dossier « Se loger : un droit fondamental mis à l’épreuve », de la revue française de service social de l’Anas.*

Des travailleurs pairs intégrés

Plusieurs associations proposant le Logement d’Abord, dont Totem et les Amis de Jean Bosco (AJB), intègrent des travailleurs pairs à leurs équipes. **Les savoirs expérientiels des travailleurs pairs permettent en effet une relation de proximité particulière avec les personnes accompagnées**, et donc un accompagnement des usagers différent.

« *Notre travailleur pair, Aymeric, peut intervenir auprès d'une personne accompagnée quand celle-ci ne sent pas à l'aise sur un sujet avec un éducateur spécialisé*, décrit par exemple Valérie Vaugeois, cheffe de service du pôle Logement d’AJB. **Les demandes sont différentes si elles sont formulées aux éducateurs ou à Aymeric** ».

Par ailleurs, ces travailleurs « *qui ont connu la rue, l’errance, les consommations de produits* » viennent enrichir le regard des professionnels diplômés du travail social et garantissent d’une certaine manière le respect d’une posture égalitaire et émancipatrice.



Julien Lévy, sociologue, a mené une enquête auprès de personnes accompagnées dans le cadre du Logement d'abord. Jean-Baptiste Sauret - MSH SUD

Penser un « droit à la sollicitation durable »

Julien Lévy, sociologue à la Chaire « Publics des politiques sociales » du laboratoire de sciences sociales Pacte, à l'Université Grenoble Alpes, a mené - avec son collègue Gabriel Uribelarrea - une enquête auprès de personnes accompagnées dans le cadre du Logement d'abord. Le rapport de cette recherche, intitulé "Le Logement d'abord saisi par ses destinataires", a paru en mars 2023.

Qu'est-ce qui vous a le plus étonné dans cette enquête ?

Julien Lévy : Nous avons été surpris de constater l'importance de l'hébergement par des particuliers et combien cette modalité d'habitat était partagée par un nombre important de personnes, avant d'intégrer le dispositif. Cet hébergement par des particuliers recouvre une grande variété de situations : des personnes hébergées chez des gens, parfois différents chaque soir, d'autres qui se voient prêter des appartements, des terrains, des voitures etc. Ce phénomène nous amène à préciser que le Logement d'abord ne permet pas seulement d'accéder à un logement, mais à un logement à soi.



Et concernant le Logement d'abord en tant que tel ?

J. L. : D'abord, les personnes ne connaissent pas ce terme de Logement d'abord. Les rares qui en ont entendu parler ont été informées par d'autres personnes que les professionnelles qui les accompagnent (1). Outre le terme, les personnes n'en connaissent pas non plus les principes. Cela pose la question de savoir comment les usagers peuvent s'approprier cette politique, en dire quelque chose et potentiellement la faire évoluer, si elle n'est pas nommée et que ses principes d'action ne sont pas exposés.

Que perçoivent les personnes accompagnées de ces pratiques ?

J. L. : Les 81 personnes que nous avons interrogées nous décrivent des pratiques qui consistent à les accompagner vers un logement à soi, puis dans le logement. Et cela de façon temporaire. Autrement dit, cet accompagnement a un début et une fin. Alors même que l'un des principes clés du Logement d'abord est l'accompagnement aussi longtemps que besoin. On note donc un décalage entre les principes et les mises en œuvre pratiques.

Peut-on encore parler de Logement d'abord si tous les principes clés ne sont pas respectés ?

J. L. : Nous observons différentes adaptations du Logement d'abord en France : avec des durées d'accompagnement différentes, la possibilité de choisir ou non le logement, d'en refuser parfois, etc. En revanche, le point commun de tous les dispositifs que l'on a observés est l'objectif de faire accéder les personnes à un logement directement, en évitant généralement de passer par toutes les étapes de l'hébergement.

La diffusion de l'approche Logement d'abord remet en cause certains principes qui ont longtemps structuré les dispositifs d'hébergement et d'accès au logement, en particulier la notion de capacité à habiter, qu'il faudrait acquérir avant d'accéder à un logement. Dans certains cas, les personnes doivent néanmoins passer par des habitats de passage ou des statuts d'occupation intermédiaires avant de devenir locataire en titre, mais globalement, l'objectif commun est l'accès à un logement à soi.

Quelles limites au dispositif observez-vous ?

J. L. : Au regard de ce qu'expriment les personnes accompagnées, un des points qui pose problème, pour certaines d'entre elles, concerne la fin de l'accompagnement : que cet arrêt soit explicitement annoncé ou que l'accompagnement s'étiole. Certaines personnes sont inquiètes à l'idée de ne plus avoir d'interlocuteur privilégié auquel s'adresser en cas de difficultés. Elles s'interrogent également sur leur légitimité ou non à pouvoir solliciter les professionnelles en cas de besoin.

C'est ainsi que nous proposons de penser un « droit à la sollicitation durable », pour permettre aux personnes de savoir concrètement à qui s'adresser et dans quelles conditions.

Identifiez-vous d'autres axes d'amélioration ?

J. L. : Un autre élément apparaît : celui d'ouvrir davantage la question du choix des formes d'habitat, en incluant des modalités collectives. Accéder à un logement à soi conduit à expérimenter l'espace de la tranquillité mais aussi la solitude, ce qui peut être éprouvant pour certaines personnes. Ces éléments sont peut-être à travailler, ils invitent du moins à penser à des formes de vigilance. Cela pourrait faire partie de cet accompagnement « Logement d'abord ».

(1) *Les travailleurs sociaux évoqués par les personnes accompagnées interrogées étant majoritairement des femmes, le sociologue Julien Lévy préfère évoquer ces personnes en employant le féminin.*





Devant les locaux d'ELIAHS, au Centre Vitruve (Paris 20e). Le dispositif a été lancé en 2017, en réponse au besoin exprimé par des bailleurs sociaux de renouer avec des locataires présentant des signes de difficultés psychosociales. Jeanne Frank/Divergence pour Le Media Social

Accompagner en amont pour prévenir les expulsions

Depuis 2017, des équipes mobiles d'accompagnement positionnées entre l'habitat et les soins se déploient à Paris pour éviter les expulsions de locataires rencontrant des difficultés psychosociales.

C'est dans les locaux flambant neufs d'une cité du 20e arrondissement de Paris que nous retrouvons plusieurs membres des équipes ELIAHS (équipes de liaison intersectorielles d'accompagnement entre habitat et soins). Pour illustrer concrètement le principe de leur action, Sandra Naud, assistante sociale de l'équipe ELIAHS du 20e, nous expose le cas d'une personne qu'elle accompagne.

Une situation typique

« *Cette personne ne touche plus de revenus depuis deux ans, elle ne peut donc plus payer son loyer. L'association locale d'insertion auprès de laquelle elle a fait une demande d'instruction du RSA a découvert que son compte en banque est clôturé depuis tout ce temps. Cette association a alors informé son bailleur social, qui nous a signalé la situation* », décrit-elle.

Un accompagnement est alors mis en place par l'équipe ELIAHS 20 pour l'ouverture de droits, d'un nouveau compte et le règlement de la dette de loyers. « *Une fois la situation bancaire rétablie, nous nous sommes rendu compte qu'elle ne payait toujours pas son loyer et qu'elle avait des troubles psychiques. La prochaine étape est de travailler sur l'orientation vers le soin* », explique l'assistante sociale. Les membres des autres équipes ELIAHS hochent de la tête en écoutant le récit : la situation est typique de celles qu'ils rencontrent au quotidien.

Retisser le lien



Près de la moitié des personnes accompagnées par le dispositif sont sous procédure d'expulsion, indique Maud Meylan, chargée de mission ELIAHS.
- © Jeanne Frank/Divergence pour Le Media Social

Ces équipes mobiles, rattachées au GHU Paris psychiatrie et neurosciences, (et à l'Association de santé mentale du 13e, pour cet arrondissement en particulier), ont été lancées en 2017, après une réflexion et surtout le besoin exprimé par des bailleurs sociaux de renouer avec des locataires qui présentaient des signes de difficultés psychosociales croissantes. Ces problèmes impactaient les personnes concernées mais aussi la vie collective dans les résidences.

Composées d'une infirmier et d'un travailleur social à temps plein, ainsi que d'un psychiatre un jour par semaine, les équipes ELIAHS ont pour objectif de retisser des liens avec les dispositifs de droit commun et de lutter contre l'expulsion de ces locataires. « *Près de la moitié des personnes que nous accompagnons sont sous procédure d'expulsion, non pas pour des troubles causés, mais pour des impayés de loyers. Si elles sont expulsées, elles se retrouvent à la rue* », explique Maud Meylan, chargée de mission ELIAHS.

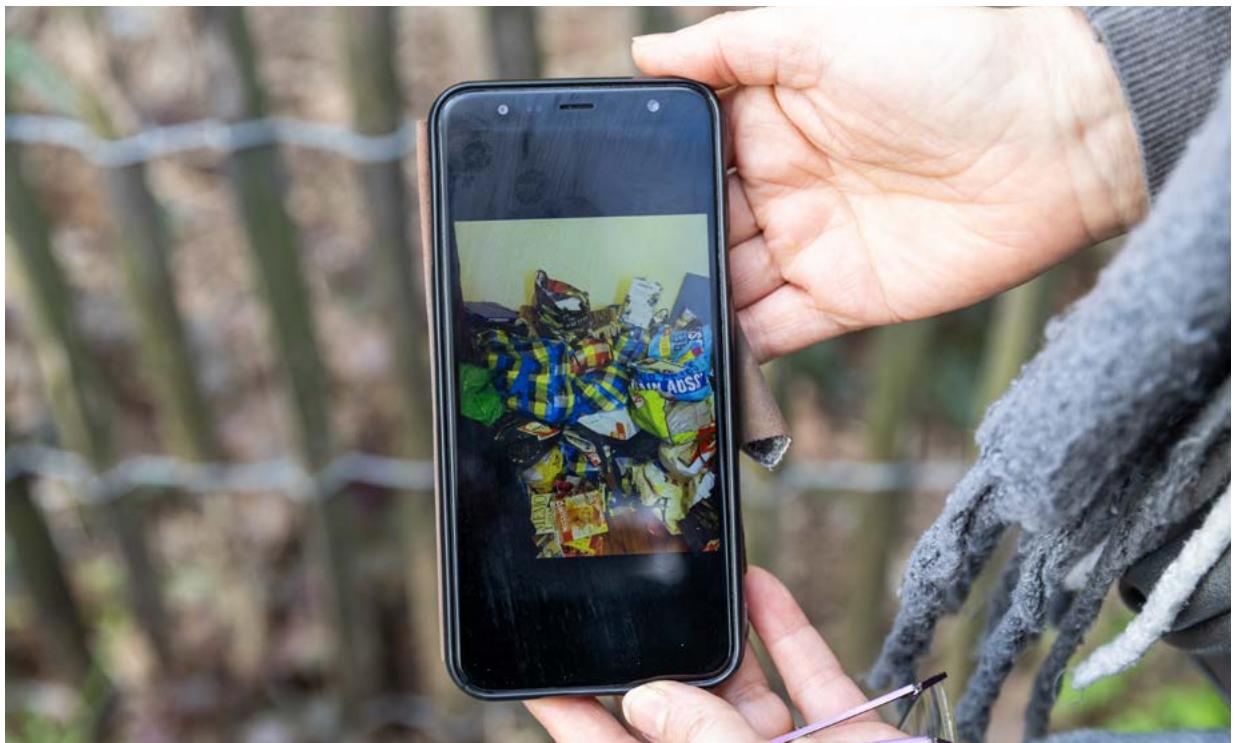
Souvent, leur seul lien est le gardien d'immeuble

Maud Meylan, chargée de mission ELIAHS

« *Ces personnes vivent seules à 80 % ; elles sont très souvent isolées et précarisées, continue-t-elle. Elles vivent seules, n'ont pas de réseau amical, professionnel ou familial. Souvent, leur seul lien est le gardien d'immeuble. Elles possèdent peu de ressources à mobiliser face à des difficultés.* »

Si de nombreux locataires accompagnés vivent dans leur logement depuis de nombreuses années, certains sont signalés comme des personnes ayant vécu dans la rue et qui ont du mal à s'approprier leur nouveau logement.

Signaux faibles



Divers signaux peuvent alerter de difficultés psychosociales rencontrées par un locataire : volets fermés, boîte aux lettres non relevée, nuisances olfactives... Ici, une photo prise chez une personne suivie par le dispositif, au moment de son signalement. - © Jeanne Frank/Divergence pour Le Media Social

Tout démarre par le signalement, par des conseillères sociales des bailleurs sociaux, via une plateforme dédiée, de difficultés psychosociales repérées chez un locataire. Ces

dernières ont co-construit avec le GHU, l'ASM 13, les bailleurs sociaux et la ville de Paris, une grille des signaux faibles qui peuvent alerter. « *Ce n'est pas un signal seul qui va donner lieu à un signalement mais plutôt l'accumulation des signaux ou leur récurrence* », précise Sandra Naud.

Ces signaux peuvent être de natures diverses : mauvaises relations avec les voisins, tapage, agressivité, volets fermés depuis longtemps, boîte aux lettres non relevée, nuisances olfactives... Mais aussi des impayés de loyers ou des rendez-vous auxquels les locataires ne se présentent pas, dans le cadre de réhabilitation par exemple. « *Le bailleur social, via le gardien souvent, va observer des changements de comportements ou d'habitudes d'un locataire qu'il côtoie régulièrement* », résume Maud Meylan.

Prise de contact



De gauche à droite, Nathalia Gousaluk et Bruno Daney de Marcillac, infirmiers, et Sandra Naud, assistante sociale. Tous trois exercent au sein d'une équipe ELIAHS. - © Jeanne Frank/Divergence pour Le Media Social

Ensuite, l'équipe prend contact avec la personne. Cette étape est aussi fondamentale que délicate. « *Il faut souvent y revenir plusieurs fois, laisser des mots dans la boîte aux lettres ou sous la porte pour signifier notre passage* », commente Hervé Julien Casamayou, éducateur spécialisé au sein d'ELIAHS 20. Les équipes prennent le temps nécessaire, des mois s'il le faut.

Sandra Naud complète : « *Notre premier objectif est d'entrer en lien avec eux. Et parfois, lors du 1er entretien on parle de tout autre chose que de leurs besoins ou de l'accompagnement. Ce n'est pas grave. On cherche d'abord à instaurer du lien et de la confiance* ».

L'accompagnement d'une durée d'un an, renouvelable si besoin, porte sur deux volets : le social et la santé mentale. « *C'est souvent sur ce premier volet social qu'on arrive à les*

accrocher car les travailleurs sociaux mènent avec eux des démarches concrètes, qui ont un impact direct sur l'amélioration de leurs conditions de vie. On ne s'occupe de sa santé qu'une fois le frigo rempli », soutient Maud Meylan.

Aller vers

Pour cela, les équipes travaillent selon une démarche d'aller vers, avec des visites à domicile et en lien avec les partenaires locaux (services sociaux de secteur, services pour personnes âgées, associations d'aide à la personne, régies de quartier, médecins généralistes, etc.).



De gauche à droite : Manon Meylan, chargé de mission, Marion Froger et Camille Machurat, respectivement assistante sociale et infirmière au sein d'ELIAHS 13. - © Jeanne Frank/Divergence pour Le Media Social

« Tout comme pour l'évaluation, l'accompagnement est global, et s'ajuste et évolue tout au long de l'accompagnement », précise Marion Froger, assistante sociale au sein d'ELIAHS 13. « Nous sommes prêts à aller loin dans notre accompagnement », complète Camille Machurat, infirmière à ELIAHS 13.

L'exemple de Nadia Hachlaf, infirmière au sein d'ELIAHS 19, est parlant en ce sens. Depuis un peu plus de six mois, elle accompagne un homme âgé, devenu veuf au moment de la mise en place de l'accompagnement, et qui ne s'est jamais occupé de la gestion quotidienne du foyer. L'infirmière a géré les obsèques, la mise en protection du vieil homme, les rendez-vous médicaux, etc. C'est même elle qui a récupéré l'urne funéraire pour l'apporter au domicile du monsieur.

Sensibiliser les gardiens d'immeubles

La sensibilisation des gardiens d'immeubles d'une part, et des bailleurs et des conseillères sociales d'autre part, est l'autre volet essentiel du dispositif. En 2023, le dispositif a formé 130 gardiens et 70 professionnels, sur une vingtaine de journées coanimées par les membres de l'équipe. L'objectif est de déconstruire les préjugés sur la santé mentale.

« *Nous leur expliquons pourquoi en tant que citoyen il est légitime de s'intéresser à la santé mentale des autres mais aussi à la sienne* », commente Maud Meylan.

Un dispositif qui essaime



Nadia Hachlaf, infirmière au sein d'ELIAHS 19e. Depuis un peu plus de six mois, elle accompagne un homme âgé, devenu veuf au moment de la mise en place de l'accompagnement, - © Jeanne Frank/Divergence pour Le Media Social

ELIAHS compte aujourd'hui quatre équipes dans les 20e, 13e, 18e et 19e arrondissements de Paris. En 2023, 339 signalements ont été adressés par les bailleurs sociaux aux quatre équipes ELIAHS. Le dispositif a vocation à se développer à Paris, avec la mise en place d'équipes dans d'autres arrondissements, et pourquoi pas ailleurs en France, sachant qu'il existe par ailleurs d'autres mesures du même type en France, comme à Bordeaux ou à Dijon par exemple.

Des bailleurs demandeurs

« *C'est une demande des bailleurs sociaux. Pour eux la santé mentale des locataires devient centrale et émerge notamment depuis le Covid* », observe Maud Meylan. D'ailleurs, un travail entre la Dihal (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement) et l'USH (Union sociale pour l'habitat) a été mené, avec des groupes de travail, auxquels

ELIAHS a participé. Un projet de guide à destination de différents acteurs est en préparation.

Preuve que la prévention en santé - en particulier en santé mentale - et le logement sont deux questions étroitement liées.

Pour aller plus loin

- « Le Logement d'abord saisi par ses destinataires », rapport de Julien Lévy et Gabriel Uribe-larrea, Chaire « Publics des politiques sociales », 2023.
- « Et si on commençait par un logement ? Pratiques et recommandations du réseau “Un Domicile Fixe et Décent pour Tous” », Les cahiers du logement, Fondation Abbé Pierre, avril 2023.
- « La politique du Logement d'abord en pratique », sous la direction de Nicolas Chambon, Pascale Estecahandy, Élodie Picolet, Manuel Hennin, Presses de Rhizome, 2022

À lire également :

- Droit au logement : des discriminations contre les plus pauvres
- Olivier Klein détaille les mesures du second plan « Logement d'abord »
- Sans-abri : les contours du second plan « Logement d'abord » dévoilés
- [Long format] Un bateau pour héberger des personnes sans abri
- [Long format] Sans-abrisme : l'urgence d'une réponse politique
- [Long format] Des tiny houses pour stabiliser les personnes sans abri
- [Long format] Précarité : « Innov'Toit », une alternative pour l'accès au logement

